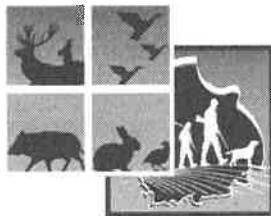


Fédération départementale



des chasseurs de **L'AUBE**  
Agréés au titre de la profession de la nature

## NOTE EXPLICATIVE

### Comment renouveler son agrément de garde-chasse particulier ?

Les modalités de demande de renouvellement des agréments de gardes-chasse particuliers auprès de l'autorité préfectorale ont évolué depuis le 01 Décembre 2006. Cette note a pour but d'aider le futur garde-chasse particulier dans l'élaboration de son dossier de demande de renouvellement d'agrément.

#### Première étape : la demande de renouvellement d'agrément de garde-chasse particulier

C'est le détenteur du territoire de chasse concerné, appelé aussi commettant, qui effectue la demande de renouvellement d'agrément.

Cette demande comprend :

- L'imprimé de demande d'agrément en qualité de garde-chasse particulier **accompagné de tous les documents énumérés sur ladite demande.**
- L'imprimé de demande de commission.
- L'imprimé de demande de reconnaissance de l'aptitude technique aux fonctions de garde-chasse particulier, accompagné de la photocopie des arrêtés antérieurs d'agrément justifiant de l'expérience du garde en la matière.

Elle doit être envoyée à :

**SOUS-PREFECTURE DE NOGENT SUR SEINE**

5 avenue Casimir Périer  
10400 NOGENT SUR SEINE

#### Deuxième étape : la délivrance de l'agrément de garde-chasse particulier

Après instruction et vérification administrative de la demande d'agrément, le garde-chasse particulier est agréé par arrêté préfectoral pour une durée de 5 ans.

Le Préfet, ou sous-Préfet, adresse au commettant l'arrêté d'agrément, l'arrêté de reconnaissance d'aptitude technique et la carte d'agrément.

...../.....

### **Troisième étape : la prestation de serment**

Dans le cadre d'un renouvellement d'agrément, ou de délivrance d'un nouvel agrément relevant du même ressort de compétence du Tribunal d'Instance dans lequel le garde-chasse particulier a déjà prêté serment, la prestation de serment n'est pas exigée, celle-ci est directement reconduite par le renouvellement de l'agrément.

Nous vous rappelons que vous ne pouvez pas "être juge et partie", ce qui signifie que vous ne pouvez être agréé si vous êtes membre du Conseil d'Administration de l'Association qui vous commissionne.

Si vous êtes propriétaire, donc détenteur de droit de chasse, il convient de faire en sorte que votre droit de chasse ne soit pas cédé de quelque manière que ce soit à l'Association de Chasse qui vous commissionne en qualité de garde. Le cas échéant, il conviendra de le préciser clairement.

Sont joints à cette note :

- un imprimé de demande d'agrément en qualité de garde particulier,
- un imprimé de demande de commission,
- un imprimé de reconnaissance d'aptitude technique,

Pour tous renseignements complémentaires :

#### **FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AUBE**

Chemin de la Queue de la Pelle

10440 LA RIVIERE DE CORPS

Tél. : 03.25.71.51.11 – Fax : 03.25.71.51.19

E-mail : [fdc10@fdc10.org](mailto:fdc10@fdc10.org) – Site Internet : <http://www.fdc10.org>



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUBE

## GARDE PARTICULIER

## COMMISSION

Date de mise

à jour

01/07/2014

Je soussigné (e),

NOM : ..... Prénoms .....

Date de naissance : ..... lieu de naissance .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : ..... portable .....

Adresse électronique : .....@.....

détenteur de droits en qualité de :

propriétaire

locataire

bailleur

autre préciser : .....

sur les terrains désignés ci-après :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

commissionne en qualité de :

garde particulier

garde-chasse particulier

garde-pêche particulier

garde des bois et forêts particulier

garde du domaine public routier particulier

agent de développement

## identité du garde particulier

NOM : ..... Prénoms .....

Date de naissance : ..... lieu de naissance.....

**pour assurer la surveillance de**

ma (mes) propriété(s)

mes droits de pêche

mes biens

mes droits de chasse

la conservation de mes bois

**et constater les infractions suivantes :**

commise en matière de chasse et prévues par le code de l'environnement

commises en matière de pêche en eau douce et prévues par le Code de l'environnement

touchant à la propriété forestière et prévues par le Code forestier

touchant au domaine routier et prévues par le Code de la voirie

suivantes (préciser la nature exacte des infractions que le garde particulier sera amené à constater s'il ne peut constater toutes les infractions commises dans son secteur d'activité) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Date : ...../...../.....

Signature du commettant :

### **PIÈCES À PRODUIRE À L'APPUI DE LA DEMANDE**

- Justificatif des droits de propriété ou droits d'usage surveillé par le garde (titre de propriété, bail, contrat, déclaration sur l'honneur)

\* \* \* \* \*

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

la Sous-Préfecture de BAR SUR AUBE

18 rue Armand - CS 20052

10201 BAR SUR AUBE

Téléphone : 03 25 27 06 19

Télécopie : 03 25 27 39 58

Mail : [sous-prefecture-de-bar-sur-aube@aube.gouv.fr](mailto:sous-prefecture-de-bar-sur-aube@aube.gouv.fr)

Horaires d'ouverture au public :

du lundi au jeudi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17h

le vendredi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 16h30

la Préfecture de l'Aube

Bureau de la réglementation et des Elections

2, rue Pierre Labonde – CS 20372

10025 TROYES CEDEX

Téléphone : 03 25 42 37 33

Télécopie : 03 25 42 35 68

Mail : [prefecture@aube.gouv.fr](mailto:prefecture@aube.gouv.fr)

Horaires d'ouverture au public :

lundi, mercredi et vendredi

de 8h30 à 11h30 et de 13h à 16h00

mardi et jeudi de 8h30 à 11h30

la Sous-Préfecture de NOGENT SUR SEINE

5 avenue Casimir Périer

10400 NOGENT SUR SEINE

Téléphone : 03 25 39 82 19

Télécopie : 03 25 39 06 57

Mail : [sous-prefecture-de-nogent-sur-seine@aube.gouv.fr](mailto:sous-prefecture-de-nogent-sur-seine@aube.gouv.fr)

Horaires d'ouverture au public :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17h



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUBE

## GARDE PARTICULIER

### DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'APTITUDE TECHNIQUE

Date de mise  
à jour  
01/07/2014

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> garde particulier        | <input type="checkbox"/> garde des bois et forêts particulier        |
| <input type="checkbox"/> garde-chasse particulier | <input type="checkbox"/> garde du domaine public routier particulier |
| <input type="checkbox"/> garde-pêche particulier  | <input type="checkbox"/> agent de développement                      |

#### Identité du demandeur

NOM : ..... Prénoms .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... portable .....

Adresse électronique : .....@.....

Date : ...../...../.....

Signature du demandeur :

#### PIÈCES À PRODUIRE À L'APPUI DE LA DEMANDE

##### pour une première demande

- certificat de formation pour le module 1 (obligatoire) et, le cas échéant, pour les autres modules (2 à 5)
- justificatif de cessation de fonction, pour un demandeur exempté de la formation du module n° 1 (gendarme ou policier) et certificat de formation obtenu pour les autres modules

##### pour un renouvellement

- arrêté de reconnaissance d'aptitude technique
- justificatif d'un précédent agrément (carte jaune, arrêté d'agrément)

\* \* \* \* \*

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

la Sous-Préfecture de BAR SUR AUBE

18 rue Armand - CS 20052

10201 BAR SUR AUBE

Téléphone : 03 25 27 06 19

Télécopie : 03 25 27 39 58

Mail : [sous-prefecture-de-bar-sur-aube@aube.gouv.fr](mailto:sous-prefecture-de-bar-sur-aube@aube.gouv.fr)

Horaires d'ouverture au public :

du lundi au jeudi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17h

le vendredi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 16h30

la Préfecture de l'Aube

Bureau de la réglementation et des Elections

2, rue Pierre Labonde – CS 20372

10025 TROYES CEDEX

Téléphone : 03 25 42 37 33

Télécopie : 03 25 42 35 68

Mail : [prefecture@aube.gouv.fr](mailto:prefecture@aube.gouv.fr)

Horaires d'ouverture au public :

lundi, mercredi et vendredi

de 8h30 à 11h30 et de 13h à 16h00

mardi et jeudi de 8h30 à 11h30

la Sous-Préfecture de NOGENT SUR SEINE

5 avenue Casimir Périer

10400 NOGENT SUR SEINE

Téléphone : 03 25 39 82 19

Télécopie : 03 25 39 06 57

Mail : [sous-prefecture-de-nogent-sur-seine@aube.gouv.fr](mailto:sous-prefecture-de-nogent-sur-seine@aube.gouv.fr)

Horaires d'ouverture au public :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17h



Nom Prénom .....  
Sté Chasse de .....  
Adresse complète.....  
.....

Nom de la commune....., Le.....

***Attestation sur l'honneur de justificatifs  
des droits associés aux territoires concernés***

Monsieur,

Je soussigné .....déclare sur l'honneur être titulaire des droits associés sur le territoire de chasse de .....sis sur la où les communes de .....pour une superficie totale de ..... Ha.

Vous trouverez ci-joint une carte localisant le périmètre d'intervention du postulant aux fonctions de Garde chasse Particulier M.....

Veillez recevoir, Monsieur, mes salutations les plus distinguées.

Fait à .....  
Nom ..... Prénom.....  
Signature







Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUBE

# GARDE PARTICULIER DEMANDE D'AGREMENT

Date de mise  
à jour  
01/07/2014

première demande

renouvellement

garde particulier

garde-chasse particulier

garde-pêche particulier

garde des bois et forêts particulier

garde du domaine public routier particulier

agent de développement

## Commettant

NOM : ..... Prénoms .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Portable .....

Adresse électronique : .....@.....

Qualité (1) : .....

*(1) président d'association, propriétaire ou titulaire des droits d'usage sur le territoire à garder*

## Garde particulier

NOM : ..... Prénoms .....

Date de naissance : ..... lieu de naissance.....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Portable.....

Adresse électronique : .....@.....

Date : ...../...../.....

Date : ...../...../.....

Signature du commettant :

Signature du garde particulier :

### **PIÈCES À PRODUIRE À L'APPUI DE LA DEMANDE**

- un justificatif d'identité en cours de validité
- 2 photos d'identité non scannées, format 35 x 40 mm sur fond neutre, de face, tête nue
- demande de reconnaissance d'aptitude technique et certificat de formation(s) pour une première demande
- arrêté de reconnaissance d'aptitude technique et carte jaune périmée pour un renouvellement\*
- copie du permis de chasser (garde-chasse particulier ou agent de développement)
- commission remplie par le commettant accompagnée de ses droits d'usage : bail, titre de propriété, plan \*\*

\*Si la demande est présentée avant la fin de la validité de la carte d'agrément, une copie de la carte suffira à instruire le dossier. La nouvelle carte sera délivrée en échange de l'ancienne

\*\*Si le demandeur se trouve dans l'impossibilité de prouver la réalité de ses droits, en cas de baux verbaux notamment, il déclarera sur l'honneur qu'il est bien titulaire des droits associés aux territoires concernés

\* \* \* \* \*

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

la Sous-Préfecture de BAR SUR AUBE  
18 rue Armand - CS 20052  
10201 BAR SUR AUBE  
Téléphone : 03 25 27 06 19  
Télécopie : 03 25 27 39 58

Mail : [sous-prefecture-de-bar-sur-aube@aubes.gouv.fr](mailto:sous-prefecture-de-bar-sur-aube@aubes.gouv.fr)

Horaires d'ouverture au public :  
du lundi au jeudi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17h  
le vendredi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 16h30

la Préfecture de l'Aube  
Bureau de la réglementation et des Elections  
2, rue Pierre Labonde – CS 20372  
10025 TROYES CEDEX  
Téléphone : 03 25 42 37 33  
Télécopie : 03 25 42 35 68  
Mail : [prefecture@aubes.gouv.fr](mailto:prefecture@aubes.gouv.fr)

Horaires d'ouverture au public :  
lundi, mercredi et vendredi  
de 8h30 à 11h30 et de 13h à 16h00  
mardi et jeudi de 8h30 à 11h30

la Sous-Préfecture de NOGENT SUR SEINE  
5 avenue Casimir Périer  
10400 NOGENT SUR SEINE  
Téléphone : 03 25 39 82 19  
Télécopie : 03 25 39 06 57  
Mail : [sous-prefecture-de-nogent-sur-seine@aubes.gouv.fr](mailto:sous-prefecture-de-nogent-sur-seine@aubes.gouv.fr)

Horaires d'ouverture au public :  
du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17h

*La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et une rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire*